

ABONNEMENT.
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10
On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS
 BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 15

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 Chez M. HAVAS-LAFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
 21 Juin 1876.

Chronique générale.

Puisqu'il a plu au ministère et à la gauche de faire de l'élection sénatoriale du 16 juin un événement, il importe de le caractériser et d'en marquer la portée. On ne doit pas se préoccuper du petit nombre de voix qui forme la majorité ; elle existe à droite, voilà le fait essentiel ; elle ne fera que s'accroître par la confiance que donne un premier succès fortement disputé. Les assemblées renferment toujours un certain nombre d'hésitants, incapables d'énergie au premier pas, mais qui vont à la majorité du moment qu'elle se dessine.

Ce qu'il faut tout d'abord constater dans l'événement du 16 juin, c'est la ferme disposition à ne pas subir les injonctions ministérielles ; une telle disposition, bonne dans tous les temps, l'est surtout en présence d'un cabinet qui n'a pas de politique à lui, qui cherche ses moyens de vivre dans les complaisances envers la gauche, et qui, se croyant obligé de gouverner avec la majorité de la Chambre des députés, compromet les intérêts les plus sacrés du pays. Dans la dernière élection sénatoriale, la gauche a pesé de son mieux sur le ministère, lequel a pesé autant qu'il l'a pu sur le Sénat, et le Sénat a tenu bon. Cette résistance est honorable, et, jusqu'à un certain point, rassurante.

Ne pas se courber devant la volonté du cabinet, c'est déjà bien ; c'est une intéressante nouveauté dans l'histoire de nos Sénats ; mais d'autres devoirs sont imposés à la haute Chambre qui paraît les comprendre. Nous avons assisté à une vraie tempête républicaine contre la nomination de M. Buffet ; la violence a débordé sur toute la ligne, depuis le *Rappel* jusqu'au *Journal des Débats* ; l'intimidation a pris toutes les for-

mes ; le Sénat n'a pas fléchi devant ces incroyables audaces et ce torrent de mensonges.

D'après les bruits les plus accrédités aujourd'hui dans les couloirs de l'Assemblée, ce serait M. Dufaure et non M. Waddington qui serait chargé de soutenir au Sénat le projet de loi relatif à la collation des grades.

Le 40^e bureau, chargé de vérifier l'élection de M. le marquis de La Rochejaquelein à Bressuire, a conclu à l'invalidation. M. Noirot a été nommé rapporteur.

La commission d'initiative a conclu à la prise en considération de la proposition de M. Escanyé tendant à permettre aux communes de remplacer la prestation en nature par des centimes additionnels.

M. Paul Bert a été nommé rapporteur par la commission sur les pensions de retraite à accorder aux fonctionnaires de l'instruction publique.

L'Union républicaine a constitué hier son bureau. Elle a nommé président M. Lepère ; vice-présidents MM. Laussédât et Allain-Targé ; secrétaires MM. Laisant et Marmottan ; questeur M. Dréo ; trésorier M. Lefèvre.

Le centre gauche a décidé qu'il procéderait au renouvellement trimestriel d'une partie de son bureau jeudi prochain et tiré au sort les vice-présidents sortants. MM. Robert de Massy et Patissier ont été désignés par le sort.

L'Agence Havas publie la note suivante, destinée à démentir certains bruits accueillis hier par des journaux :

« Quelques journaux ont parlé de dissentiments qui se seraient manifestés au sujet du dernier mouvement préfectoral, dans un conseil tenu lundi.

» Tous ces bruits ne reposent sur aucun fondement et sont formellement démentis.

» Le conseil des ministres ne s'est pas réuni.

» On sait, d'autre part, que le nouveau mouvement préfectoral a été avant son apparition communiqué au conseil par M. le ministre de l'intérieur.

» Le conseil des ministres se réunit aujourd'hui à une heure sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon. »

Comme le département de la Mayenne ne compte que deux sénateurs, la mort de M. Bernard-Dutreil réduit de moitié sa représentation au Sénat, et conformément à la loi on devra procéder dans les trois mois à l'élection d'un nouveau sénateur.

Le journal *La Voix de la Moselle* a paru encadré de noir en annonçant la nomination de M. Buffet à la succession inamovible de M. Ricard.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« La colère est comme la faim très-mauvaise conseillère. M. de Marcère et la gauche entière sont en rage, depuis l'élection de M. Buffet, et voilà comment on explique, à Versailles, l'impromptu d'hier, c'est-à-dire la révocation de quelques préfets et sous-préfets.

» L'honorable préfet de Maine-et-Loire, M. Merlet, est au nombre des révoqués.

» Nos lecteurs savent aussi bien que nous-même de quelles sympathies M. Merlet était entouré dans notre département. Il n'était, il est vrai, ni l'ami des républicains, ni l'ami des radicaux ; il ne les aimait point, et ceux-ci lui rendaient vraiment la pareille avec usure.

» Mais ce que personne n'ignore, et ce que les adversaires eux-mêmes de M. Merlet ne peuvent pas nier, c'est que ce préfet était, avant tout, un homme de devoir et un homme de bonne administration. Pour lui, la politique ne passait jamais avant ni par dessus les affaires. Il avait ses opinions et ses préférences personnelles ; il ne les cachait pas, mais il n'était pas de ceux qui cherchent à les faire prévaloir par la force ou par la menace, ou par aucune pression.

» Cela n'a pas empêché la gauche et M. de Marcère de le frapper : M. Merlet n'avait-il pas, en effet, tous les titres personnels pour une révocation par M. de Marcère ? Il était conservateur et l'ami sincère de tous les conservateurs ! — Après cela qu'importe le reste, aux yeux de la majorité nouvelle et de ses dociles et pauvres ministres ?

» Voici un préfet « correct » — le mot a été appliqué naguère, nous affirmer-t-on, à M. Merlet lui-même, par M. de Marcère lui-même ; — un préfet qui fait son devoir, rien que son devoir, mais tout son devoir ; il est excellent administrateur ; il ne laisse aucune affaire en souffrance ; il est actif, modéré, droit ; il jouit personnellement de la sympathie de tous les gens honnêtes et impartiaux ; il est en possession de la confiance générale, et durant toute sa carrière administrative il a toujours su faire apprécier sa droiture, ses capacités, sa sagesse. — Eh bien ! cela suffit pour que M. de Marcère déclare aujourd'hui que M. Merlet est indigne de servir la République et M. de Marcère !

» Voilà le fait ; voilà la vérité et la morale de l'incident.

» Cela étant, nos lecteurs comprendront sans peine que c'est M. de Marcère et sa République que nous plaignons en cette aventure. Quant à M. Merlet, loin de le plaindre d'une telle disgrâce, nous le félicitons hautement et sincèrement, et nous le revendiquons fièrement, aujourd'hui surtout, pour l'un des nôtres.

» Le parti conservateur tout entier, nous n'en doutons pas, s'associera à nos éloges.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MÉMOIRES D'UN OUVRIER.

(Suite.)

Je m'étais levé tout tremblant, et je regardais vers l'entrée ; ma mère y parut.

Elle était ruisselante de pluie ; sa figure, tachée de boue et de sang, avait une expression que je ne lui ai jamais vue.

Elle s'avança jusqu'au foyer sans rien dire, et tomba sur une chaise. On voyait bien qu'elle avait envie de parler ; car ses lèvres remuaient, mais il n'en sortait que des espèces de sifflements.

Je m'étais jeté contre elle et je la serrais dans mes bras. La marchande ambulante lui demanda enfin des nouvelles de Jérôme.

— Eh bien ! je vous ai dit, bégaya ma mère d'une voix presque inintelligible... le médecin a averti tout de suite... il n'a eu que le temps de me reconnaître... Il m'a donné sa montre... et puis... ça été fini !

La voisine joignit les mains, et ses enfants se regardèrent. Quant à moi, je n'avais pas bien compris ; je me mis à crier que je voulais aller à l'hôpital où était mon père.

A cette demande, la pauvre femme se redressa, me prit les deux mains et me secoua avec une sorte de colère folle.

— Ton père ! malheureux ! dit-elle ; mais tu n'en as plus ! Entends-tu bien, tu n'en as plus.

Je la regardai tout effaré ; cette idée ne pouvait entrer dans mon esprit ; je continuai à répéter que je voulais voir mon père.

— Tu ne comprends donc pas qu'il est mort ! interrompit la mère Cauville avec rudesse.

Ce fut pour moi comme une lumière. J'avais vu le marchand d'habits et ma petite sœur ; je savais ce que c'était que la mort.

Ce mot se rattachait dans mon souvenir à plusieurs images effrayantes. Un drap cousu, une bière clouée, un trou creusé dans la terre ! Je me mis à pousser des cris et des sanglots.

On m'arracha à ma mère et on m'emmena dans notre logement.

Je ne me rappelle rien de ce qui suivit. Lorsque je revis ma mère le lendemain, elle était au lit ; elle me sembla mieux que la veille, parce qu'elle n'était plus pâle ; on me dit qu'elle avait la fièvre.

L'ami Mauricet vint dans la journée pour la

voir ; mais on me renvoya pendant qu'il lui parlait.

Le lendemain, il revint me chercher pour l'enterrement ; j'avais mes plus beaux habits, et on m'avait attaché un crêpe noir à mon chapeau.

Nous n'étions pas plus de six ou huit à suivre le corbillard, ce qui m'étonna.

Mon père fut porté à la fosse commune. Mauricet acheta sur-le-champ une croix de bois qu'il planta lui-même à la place où on l'avait enterré.

Je revins les yeux rouges, mais le cœur déjà soulagé ; j'étais comme la plupart des enfants chez qui la douleur ne peut tenir.

Depuis, j'ai souvent pensé à cela, et j'en parlais un jour à M. D... l'ingénieur, en me plaignant de l'ingratitude et de l'insensibilité de ce premier âge. Il m'a répondu que c'était une précaution de la Providence.

— Les occupations forcées de la vie, m'a-t-il dit, détournent les hommes de leurs regrets les plus sincères. Quand on a un métier, il faut ajourner son chagrin après l'ouvrage, et le travail vous console ainsi peu à peu malgré vous. Mais l'enfant a tout son temps, et, s'il se rappelait sa peine, il la retournerait dans son cœur sans relâche ni distraction jusqu'à en mourir. Dieu n'a pas voulu l'énerver par de telles épreuves ; il a pensé qu'il avait besoin de toutes ses forces pour grandir, qu'il

fallait laisser au feu de la vie le temps de s'allumer avant d'y laisser couler tant de larmes, et il lui a donné l'oubli, comme il lui avait donné la faim pour qu'il pût prendre des forces et devenir un homme.

En quittant le cimetière, l'ami Mauricet revint avec moi chez ma mère.

A notre vue, celle-ci fondit en larmes, car notre retour lui annonçait que son compagnon de vingt années était à jamais parti ; mais Mauricet se fâcha.

— Allons, Madeleine, dit-il avec une brusquerie où l'on sentait l'amitié, ce que vous faites là n'est point raisonnable. Jérôme est, comme vous, où le bon Dieu l'a mis ! Faites chacun ce que vous devez faire ; lui se repose ; vous, travaillez et prenez courage ! Il y a ici un pauvre gars qui a besoin de vous ; voyez si celui-là aussi n'est pas Jérôme ; il lui ressemble déjà comme un sou à un sou.

Il m'avait poussé vers ma mère, qui m'embrassa en sanglotant.

— Assez, reprit-il en me retirant au bout de quelques minutes ; essayez vos yeux, voyons, fermez la fontaine de votre cœur ; vous êtes une vaillante, ma vieille, il s'agit de le prouver. Qu'est-ce que vous comptez faire maintenant ? parlons de ça, c'est le plus pressé.

Ma mère répondit qu'elle n'en savait rien, qu'elle ne voyait aucun moyen de vivre, qu'il ne lui restait

Ce sont les conservateurs que l'on vise et que l'on frappe dans la personne de M. Merlet, qui porte, en ce moment, le poids de tous les péchés d'Israël. Encore une fois, cela est, à nos yeux, un grand honneur pour M. Merlet, pour le parti conservateur. En ce qui nous concerne, nous acceptons franchement et absolument la situation qu'il a plu à M. de Marcère et à ses amis de nous faire. Le ministre de l'intérieur nous déclare la guerre : nous nous défendrons, nous combattons, et d'avance nous sommes certains, très-certains, que M. de Marcère aura vécu, comme ministre, longtemps avant d'avoir pu saluer la mort du parti que M. de Marcère attaque dans la personne de M. Merlet.

Il y a quelques jours, nous racontions hier soir, l'honorable et vaillant M. de Kerdrel disait à l'un de nos ministres qui s'efforçait vainement de défendre devant lui sa politique de faiblesse et de défaillance : « Monsieur le ministre, il vaut mieux périr que pourrir. » Nous ne périrons ici ni ne pourrirons. Le parti conservateur a, de tout temps, fait ses preuves dans le département de Maine-et-Loire ; il les fera encore ; il ne se laissera ni entamer ni « pourrir », et nous estimons que des actes tels que la révocation de M. Merlet ne sont absolument capables que de le stimuler, et de lui donner un coup de fouet dont il n'avait pas besoin, peut-être, mais dont, à coup sûr, le ministre, la politique du ministère et spécialement la politique de M. de Marcère, pâtiront.

C'est tant pis pour l'honorable successeur de M. Merlet, mais c'est M. le ministre de Marcère qui l'aura voulu. — H. Faugeton.

Etranger.

L'ARMÉE ALLEMANDE.

On écrit de Berlin :

Une question assez grave continue à préoccuper l'administration militaire, celle des sous-officiers, dont la disette va croissant dans l'armée allemande. On a cherché, par tous les moyens possibles, à retenir sous les drapeaux, après leur temps de service, les sujets les plus intelligents, ceux qui paraissent le mieux en état de faire des instructeurs, mais augmentation des primes de rengagement, promesse positive de donner aux rengagés des places dans l'administration civile, après l'expiration des trois, six ou neuf années de rengagement, rien n'y fait.

Cette question, s'écriaient dernièrement quelques feuilles optimistes, a eu enfin sa solution : le chiffre de ceux qui se déclarent disposés à signer, ce que, en allemand, on appelle « capitulation » c'est-à-dire un contrat d'engagement en forme, augmente, depuis quelque temps, tous les jours. Il est vrai que depuis 6 semaines ou deux mois il s'est présenté un nombre assez considérable d'aspirants au brevet de sous-officier, mais ce résultat est dû uniquement à la gêne fi-

nancière du moment, à la stagnation du commerce et de l'industrie. Ce n'est pas leur amour pour le service militaire qui les porte à se rengager, c'est simplement la crainte qu'ils ont de ne pouvoir, leur temps de service terminé, trouver une occupation lucrative. Un engagement les met provisoirement à l'abri de la misère ; c'est là la véritable cause des engagements relativement nombreux qui ont eu lieu dans ces derniers temps.

La question est donc loin d'être résolue. Dès que l'industrie et le commerce reprendront haleine, la disette de sous-officiers se fera sentir plus que jamais. Les militaires qui auront signé une « capitulation » n'en signeront pas une seconde, et les soldats qui auront fait trois années de service obligatoire s'empresseront d'échanger leur uniforme contre l'habit de bourgeois.

Ce qui importe du reste à l'administration militaire, ce n'est pas la quantité des engagements, mais bien la qualité de ceux qui se rengagent. Or, comme l'a fait remarquer un journal, la plupart de ceux qui se sont présentés dans ces derniers temps pour un rengagement n'avaient pas les qualités requises pour les fonctions auxquelles ils aspiraient. Ce qui leur manque surtout, c'est un bon fond d'instruction et de moralité. S'il n'y avait qu'à étendre la main pour avoir un bon sous-officier, on ne trouverait pas dans presque chaque numéro de la feuille officielle prussienne, le *Militair Wochenblatt*, des demandes de bons sous-officiers pour tel ou tel régiment, fait qui autrefois ne se produisait jamais.

On apprend qu'en cas de mobilisation l'administration militaire ne s'attaquera plus, comme par le passé, aux hommes de la landwehr, pour la formation des régiments de cavalerie de réserve, mais qu'elle les prendra parmi ceux de la réserve. Ce projet est d'autant plus facile à exécuter que les régiments de cavalerie de l'armée active n'ont besoin, pour être complets, que de quelques réservistes. Dès que l'ordre de la mise sur pied de guerre sera donné, on créera pour chaque corps d'armée un et au besoin deux régiments de cavalerie de réserve. Ce qui, ensuite, restera d'hommes de la cavalerie de réserve sera mis, comme cela a eu lieu en 1870-1871, à la disposition du train des équipages de l'artillerie de campagne ou encore des commandants de forteresses pour le service des batteries destinées à opérer des sorties. Le reste servira à former les quatre à huit escadrons de dépôt, que l'on veut attacher à chaque district de corps d'armée, mais ce reste n'aura pour le moment pas de chevaux.

TURQUIE.

Nous n'avons aucunes dépêches depuis quelques jours sur les derniers événements de Constantinople ; nous ne savons de cette tragédie que ce qu'a voulu nous dire le gouvernement turc.

Ce silence ne laisse pas que d'inquiéter l'opinion et de faire naître mille suppositions. On ne s'explique pas qu'après de pareils attentats le nouveau cabinet ottoman persiste à garder le silence. Nous remarquerons une

fois de plus que le nom de Mourad V n'a pas été prononcé au milieu de ces événements. La cérémonie de l'investiture du sabbre d'Osman est toujours reculée sans date fixée, et on ne parle pas plus du sultan que s'il n'existait pas.

Par contre, nous avons à enregistrer une nouvelle mort, naturelle ou violente, — en ce pays il est permis de tout supposer. Le journal *le Stamboul* du 12 juin nous apporte la nouvelle suivante :

« La troisième épouse de l'ex-sultan Abd-ul-Aziz, mère du prince Chewket-Effendi, est décédée avant-hier, dans la soirée, au palais de Tchéragan, à la suite d'une maladie qui l'avait obligée de garder ses appartements depuis quelque temps. Les derniers événements et l'émotion qu'en a éprouvée la sultane n'ont pas peu contribué à hâter sa mort.

Les obsèques ont eu lieu hier au palais de Toq-Capou, d'où le corps a été transporté à Yéni-Djami, pour y être enterré. »

Que sont devenues les autres femmes ? Nous n'en savons rien officiellement. — Il court des bruits sinistres que nous ne reproduisons pas, aussi bien à leur sujet qu'à celui des enfants d'Abd-ul-Aziz. On parle de femmes jetées au Bosphore dans des sacs, suivant la tradition turque. Mais nous ne voulons pas donner des nouvelles, qu'il nous est impossible de contrôler, et dont nous ne connaissons pas la source.

BELGIQUE.

Les libéraux belges n'en ont pas fini avec leurs manifestations séditieuses, mais ils auraient résolu, paraît-il, d'en changer un peu le caractère. On lit à ce sujet dans une correspondance adressée à la *République française* :

« On veut organiser des meetings monstres, à l'anglaise, auxquels seront conviées toutes les personnalités marquantes du pays, et où seront débattues publiquement les grandes questions qui nous passionnent.

J'apprends même de source certaine — et ceci est encore un mystère — que les membres les plus honorés de la ligue des Gueux anversois : M. Van der Taelen, président, Michieles, vice-président, Lynen, etc., vont venir s'installer à Bruxelles pour se mettre en rapport avec la ligue des Gueux brabançons et diriger les opérations. Ils constitueront une sorte de conseil de guerre et décideront de la tactique à suivre. »

On comprendra mieux le but de cette agitation qu'on veut rendre permanente, si l'on réfléchit que les libéraux n'ont pas l'espoir sérieux d'arriver légalement au pouvoir, de longtemps. Là-dessus nous n'avons qu'à produire les dires d'un témoin peu suspect. C'est un correspondant du *National* qui lui écrit :

« Je comprends que l'Indépendance, par exemple, ait entrepris une campagne dissolutionniste ; mais ne craint-elle pas une dissolution ? Mon avis est que les catholiques

sortiraient vainqueurs d'un scrutin général, et alors quelle force ils auraient et que n'auraient-ils point entreprendre ? Sur le terrain électoral, je crains qu'ils n'aient pour long temps écrasés par les ruraux, il n'en est pas moins vrai que l'examen des listes des électeurs inscrits fait voir que la majorité libérale est bien faible dans certaines villes ; notamment à Anvers, où elle est de 800 sur 8,000 inscrits ; cette majorité plus considérable ne rebalancerait hardiment les votes ruraux. »

Au sujet de cette prétention des libéraux belges à dominer, même quand le suffrage universel leur est contraire, un autre journal aussi peu suspect, le *Journal des Débats*, leur fait entendre de dures vérités :

« Les troubles de Belgique, dit-il, menacent de dégénérer en manifestations régulières de la rue contre les décisions légales des électeurs. Les libéraux nous donnent un spectacle qui affligera profondément tous les amis en Europe. Vaincus au scrutin, ils attaquent la loi électorale, contre laquelle ils ne trouvaient rien à redire il y a quelques jours, et menacent de prolonger leurs démonstrations tumultueuses jusqu'à ce que le roi, usant de sa prérogative, en propose enfin le changement.

Cette pression extérieure exercée sur les principes du gouvernement parlementaire. Mais les libéraux belges, qui ont triomphé par les mêmes moyens, en 1857, d'une loi régulièrement votée par la Chambre des représentants, ne reculent pas devant ces scrupules de moralité politique. Au-dessus de la légalité, s'écrie le manifeste des Gueux d'Anvers, il est dans tous les pays libres une autre puissance respectable, celle de l'opinion publique. »

N'en déplaise aux Gueux, il n'y a pas de puissance moins respectable que celle d'opinion de quelques bandes insurrectionnelles, de quelques ligues oppressives, de quelques comités sans scrupule qui se mettent résolument au-dessus de la loi en vertu d'un prétendu droit qui n'est, en réalité, que la plus inqualifiable des oppressions. »

Citons, pour finir, un mot de la *Gazette*, qui ne laisse pas d'être caractéristique :

« Bien que le roi Léopold II, de Belgique, soit un roi constitutionnel, il a, paraît-il, ses préférences en fait de ministres, et il n'est jamais plus heureux que lorsqu'il voit arriver aux affaires un cabinet libéral.

Comme on lui en demandait dernièrement la raison, il répondit avec franchise : « J'ai eu plusieurs fois l'occasion de remarquer que, lorsque les cléricaux étaient vaincus, ils se tenaient tranquilles ; quand, au contraire, ce sont les libéraux, ils font du tapage dans la rue, et ils cassent des vitres. J'aime bien mieux les voir satisfaits que mécontents. »

Le mot de Léopold, s'il est vrai comme il est vraisemblable, fait peu d'honneur au roi des Belges, car ce n'est pas par des consi-

plus qu'à mendier aux portes.

— Dites donc pas de ces bêtises-là ! s'écria Mauricet avec humeur ; c'est-il une idée qui doit venir à la veuve d'un ouvrier ? Si vous avez des mains pour demander, vous en aurez bien pour travailler, peut-être ! Croirait-on pas que vous avez peur de l'ouvrage, vous que je cite toujours à ma fille et à ma femme ! On ne sait donc plus faire des ménages ? on n'est donc plus la meilleure laveuse du quartier ? Mais faut-il donc que ça soit moi qui vous rappelle qu'on vous nommait dans le pays la petite adresse, rapport à l'habileté de vos doigts !

Ces éloges relevèrent un peu le moral de ma mère, qui consentit à chercher avec Mauricet ce qu'elle pourrait essayer.

Le maçon avait déjà tout son plan, qu'il fit accepter en ayant l'air d'en laisser l'honneur à la veuve.

Il fut convenu qu'elle chercherait quelque ménage de garçon à soigner, tandis que j'entrerais au chantier comme gâcheur.

Mauricet promit de veiller à tout, et si, en commençant, les bénéfices ne pouvaient suffire, il s'engagea, dans son style faubourien, « à mettre un peu de beurre dans les épinards. »

Nous quittâmes notre logement pour prendre le rez-de-chaussée autrefois habité par le marchand d'habits, et qui se trouvait alors vacant.

Ce changement auquel nous étions forcés par économie fut pour ma mère un crève-cœur. Notre ménage ne put trouver place dans l'espèce de cave où nous descendions.

Il fallut vendre les meubles les moins nécessaires. Le petit lit où avait couché ma sœur fut celui que je regrettais le plus.

Quant à ma mère, elle ne pouvait mettre fin à ses lamentations. Son ménage était sa gloire ; en le voyant réduit et entassé dans la pièce obscure que nous allions habiter, elle se cacha la tête sous son tablier ; on eût dit qu'elle se regardait comme déshonorée.

Je ne puis savoir pourquoi les pauvres gens tiennent plus que les riches aux objets parmi lesquels ils vivent ! Peut-être y sont-ils attachés par la peine qu'ils ont eue à les acquérir, ou par un usage continu.

Chez eux, rien ne disparaît, rien ne change ; le meuble qui a commencé le ménage reste à sa place jusqu'au jour où le ménage finit. Il fait, pour ainsi dire, partie d'eux-mêmes.

Si le temps l'ébrèche, ils le réparent ou le transforment ; ces débris mêmes sont utilisés. Quand le feu a percé le pot de terre où cuisait le dîner de la famille, ils y plantent des pois de senteur et du réséda pour orner la fenêtre. Tous ces meubles en ruines sont comme des amis qui ont vieilli à leurs côtés.

Pour ma part, je n'ai jamais pu me séparer volontiers de ce qui avait longtemps vécu avec moi. Encore aujourd'hui, j'ai un grenier encombré de meubles écloppés et d'ustensiles hors d'usage ; c'est mon hôtel des Invalides pour de vieux serviteurs. Cela n'est guère raisonnable, je le sais ; mais on peut bien accorder quelque chose à ce qu'on sent quand on tâche toujours de faire ce qu'on doit.

Dès la semaine qui suivit, ma mère trouva à se placer chez un vieux célibataire qui habitait un petit pavillon au haut du faubourg Saint-Martin.

M. Lenoir n'avait qu'une passion, celle de la géographie.

Tous les murs de son logement étaient tapissés de cartes où il avait enfoncé de petites épingles dont la tête était garnie de cire à cacheter ; ces épingles, comme il me l'apprit plus tard, marquaient la route suivie par les plus célèbres voyageurs.

M. Lenoir se rappelait leurs moindres aventures, savait les noms de tous les endroits qu'ils avaient visités, et connaissait les plus petites peuplades de l'Afrique.

En compensation, il n'eût pu dire qui étaient ses voisins, et il n'avait visité de Paris que son quartier : aussi le traitait-on de maniaque ; mais quand j'y ai réfléchi depuis, j'ai pensé que la plu-

part des gens qui se moquaient de lui n'étaient guère plus sages.

Eux aussi ne négligeaient-ils point, presque tous, les connaissances journalières pour des fantaisies ruineuses ou inutiles ? Ne voyageaient-ils pas en Afrique avec des épingles à têtes rouges, quand il faudrait s'occuper de leurs affaires et de leurs familles ?

Chaque fois que j'ai été tenté de perdre mon temps à des choses sans résultat, je me suis rappelé M. Lenoir, et cela m'a arrêté. — Preuve que tout sert d'enseignement à qui regarde, et que les fous eux-mêmes peuvent donner des leçons de sagesse.

(La suite au prochain numéro.)

Dumanet demande à son caporal quelques observations sur le mot rosière.

— Rosière est le féminin de rosier, comme pomprière est le féminin de pompier, comme soupière....

Ici, le caporal hésite une seconde ; mais, reprenant le rang de sa supériorité :

— Comme soupière, dit-il, est le féminin de sous-pied !

dérations de ce genre qu'on gouverne loyalement et justement un peuple; mais, tel qu'il est, ce mot peint très-bien la situation, et on ne pouvait faire ni une critique plus sanglante des gueux, ni un plus bel éloge de ceux qu'on nomme les « cléricaux. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

ASSASSINAT D'UN GARDIEN

A LA MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

Hier soir, toute la population de Fontevault était péniblement impressionnée. Un assassinat venait d'être commis par deux détenus sur la personne d'un gardien.

Voici les premiers renseignements que nous avons pu recueillir sur cet atroce événement :

A la fin de la journée, à 7 heures du soir, comme le gardien de l'atelier de chaussures présidait à la sortie des détenus pour les conduire au réfectoire, deux prisonniers se sont blottis derrière la porte, et, au moment où le pauvre gardien franchissait lui-même le seuil, ils lui ont porté plusieurs coups de tranche qui ont dû déterminer une mort presque instantanée. Cependant, ces misérables assassins lui ont encore arraché son sabre et lui ont traversé le corps en différents endroits; s'emparant de ses clefs, ils ont pu parcourir plusieurs corridors, et on a perdu leurs traces.

Aussitôt M. Girard, directeur de la maison centrale, a pris toutes les mesures que commandait une semblable circonstance. Les trois compagnies de chasseurs ont été mises sur pied, et une surveillance tant intérieure qu'extérieure a été organisée toute la nuit.

Les misérables ont-ils pu s'évader? c'est douteux. Seraient-ils cachés dans quelques coins de la maison centrale? Alors, s'ils ne sont découverts dans leur repaire, ils devront céder à la faim.

Dès ce matin, les brigades de gendarmerie de Saumur sont parties pour Fontevault ainsi que M. le procureur de la République, M. le capitaine de gendarmerie et M. le juge d'instruction.

La pauvre victime est un jeune gardien qui devait se marier prochainement.

Nous ne savons encore ni son nom, ni son âge.

Quant aux assassins, ce sont les nommés Augustin Changeur, âgé de 24 ans, natif de Poitiers (Charente), — condamné à 7 ans de réclusion, 20 ans de surveillance, — et Meslier, enfant naturel, âgé de 19 ans, né à Paris, — condamné à 8 ans de prison et 5 ans de surveillance.

Y a-t-il eu préméditation? Nous l'ignorons; mais cela paraît vraisemblable. Les co-détenus sont l'objet d'une surveillance très-sérieuse; du reste, rien ne transpire. A la dernière heure, on nous dit que l'on croit généralement à une évasion. Il y a eu ce matin une détonation d'artillerie qui a été entendue de Saumur. On sait que c'est le signal usité pour informer le pays de quelque évasion dans les maisons de détention.

Le bruit courait ce matin à Saumur qu'il y avait un mouvement insurrectionnel dans la maison centrale. Il faut se tenir en garde contre ces rumeurs exagérées. Avec la force armée dont dispose le directeur de cet établissement pénitentiaire, les prisonniers ne peuvent avoir aucun espoir dans un mouvement de rébellion.

Avis administratif.

Le Maire de la ville de Saumur informe les propriétaires qui n'ont pas présenté leurs chevaux lors de la réunion de la commission chargée du classement des chevaux, les 15 et 16 mai dernier, qu'une nouvelle commission se réunira, sur le Champ-de-Foire, à Saumur, le samedi 24 juin présent mois, à 8 heures du matin. Il invite ces propriétaires, de la manière la plus pressante, à ne pas manquer d'envoyer leurs animaux le jour dit.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 19 juin 1876.

Le Maire, GRATIEN, adjoint.

Le dépôt du 2^e chasseurs quittera Saumur dimanche prochain pour se rendre à Tours, où ce régiment tient garnison.

Dimanche dernier a eu lieu, sous la présidence de M. Teisserenc de Bort, ministre de l'Agriculture et du Commerce, la séance publique annuelle tenue par la Société centrale d'Agriculture de France pour la distribution des récompenses qu'elle décerne, chaque année, pour les travaux utiles, les inventions intéressant les principales branches de l'Agriculture.

Nous remarquons avec plaisir que, sur la proposition de la section des cultures spéciales, une grande médaille d'or a été attribuée à M. Du Breuil pour l'ensemble de ses travaux sur l'arboriculture.

M. Du Breuil exerce, depuis plus de quarante ans, un véritable apostolat pour la diffusion des notions scientifiques d'arboriculture; les livres qu'il a écrits sur toutes les branches de cette importante branche de l'Agriculture sont nombreux et ont une grande autorité; la grande médaille d'or de la Société ne pouvait être mieux placée.

LE TIMBRE DES AFFICHES.

On sait qu'aux termes des lois du 9 vendémiaire an IV et du 28 avril 1816, les affiches doivent être timbrées et imprimées sur du papier de couleur.

Cependant, dans un grand nombre de cafés, de restaurants, d'hôtels, de bateaux à vapeur, de voitures publiques, il existe des affiches non timbrées et imprimées sur papier blanc. Les unes annoncent les heures des départs des chemins de fer; d'autres fournissent des renseignements commerciaux, font connaître des adresses de marchands, la nature des produits à vendre, ou contiennent le programme des spectacles.

Des affiches semblables sont même apposées dans beaucoup de débits de tabac.

Souvent aussi des avis annonçant des représentations théâtrales, des concerts, etc., et destinés à être distribués, sont, sans avoir été préalablement timbrés, collés aux vitrines des marchands ou débitants, de manière qu'on puisse les lire du dehors, bien que tout imprimé apposé dans un lieu public ou placé de manière à être lu du dehors doive être timbré sur papier de couleur.

Nous apprenons que l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, vivement émue de ces faits qui se produisent non-seulement à Paris, mais sur toute l'étendue de la France, et font éprouver des pertes relativement considérables au Trésor, vient de donner des ordres à l'effet de faire activement rechercher les affiches qui présentent des contraventions.

Les omnibus, les débits de tabac, les agences de location des théâtres, les gares de chemins de fer, les bateaux à vapeur, les corridors, bureaux et autres locaux des hôtels, qui sont communs à tous les voyageurs, les salles de cafés et restaurants, les théâtres, les spectacles et concerts, etc., seront notamment considérés par elle comme ayant le caractère de lieux publics.

Quant aux peines encourues, on sait que les imprimeurs sont passibles d'une amende de 62 fr. 50 c. lorsque les affiches ne sont pas timbrées, d'une amende de 25 fr. lorsqu'elles sont imprimées sur papier blanc, et qu'une amende de 25 fr. est également édictée contre toute personne qui a fait apposer les affiches dont il s'agit. (Débats.)

Nous lisons dans la *Semaine religieuse*, d'Angers :

S'il est digne et convenable d'honorer les lieux consacrés et rendus vénérables par quelque merveilleuse et douce apparition d'un ange ou d'un saint, et surtout de la reine des anges et des saints, à plus forte raison faut-il vénérer un sanctuaire privilégié dans lequel le Fils de Dieu lui-même a daigné se montrer dans toute la splendeur de son Humanité divinement glorifiée, et cela non pas seulement à un ou deux enfants, mais à tout un peuple à genoux pour l'adorer!

L'Anjou possède un de ces rares sanctuaires, où le Saint des Saints a bien voulu révéler sa présence adorable d'une manière extraordinaire. A deux lieues de Saumur, et à une distance à peu près égale de Doué, se trouve un petit village de 500 âmes environ nommé les Ulmes de Saint-Florent; l'église paroissiale en est fort pauvre et commence à fléchir sous le poids des siècles: telle est la pauvre petite paroisse que le Sei-

gneur a daigné honorer tout particulièrement il y a un peu plus de 200 ans.

Voici le récit que fait de cette merveille M^{re} de Ségur dans son délicieux opuscule de *La France au pied du T.-S. Sacrement* :

» En l'année 1668, le 2 juin, samedi de l'Octave de la Fête-Dieu, tous les fidèles de la paroisse des Ulmes de Saint-Florent étaient assemblés dans leur église, pour le salut du Saint-Sacrement. Au moment où le curé entonna la strophe du *Pange lingua* qui commence par ces paroles : *Verbum caro, panem verum* (c'est-à-dire le Verbe fait chair change, par sa parole, la substance du pain en la substance de sa chair), à la place de la sainte Hostie, Notre Seigneur apparut en sa forme humaine, les cheveux descendant jusque sur les épaules, le visage brillant et d'un port plein de majesté; il était vêtu de blanc et ses mains sacrées étaient croisées sur sa poitrine.

» Le curé s'en aperçut le premier, et invita tous ses paroissiens à venir s'assurer du fait : « S'il est ici quelque incrédule, dit-il, qu'il s'approche. » Tous les assistants, émerveillés, virent le miracle et purent contempler pendant un quart d'heure leur divin maître qui daignait ainsi les favoriser d'une grâce si extraordinaire.

» Puis un léger nuage vint couvrir la personne du Sauveur et la déroba aux regards; le nuage lui-même disparut peu à peu, et l'on ne vit plus que la sainte Hostie, comme auparavant.

» Ce fait surnaturel parvint bientôt à la connaissance de messire Henri Arnaud, alors évêque d'Angers, qui se transporta immédiatement sur les lieux, entendit les témoins et constata l'authenticité absolue du miracle. Aussi en fit-il le sujet d'un mandement spécial, pour en faire part à toute l'Eglise. »

Le pèlerinage aux Ulmes devait avoir lieu le jeudi 29, fête de saint Pierre, sous la direction des prêtres du Saint-Sacrement; mais beaucoup de personnes ne pouvant aller aux Ulmes le 29 juin et plusieurs ecclésiastiques étant obligés d'assister en ce jour à des fêtes patronales, le pèlerinage est remis au jeudi 6 juillet, octave de Saint-Pierre.

Cholet. — Une exposition de fruits et de légumes de tous genres aura lieu, à Cholet, les dimanche 4^e et lundi 2 octobre prochain, dans la halle aux toiles.

On admettra à cette exposition les produits remarquables en fleurs et les instruments nécessaires au jardinage et à la taille des arbres.

L'exposition sera divisée en deux séries : concours d'amateurs et concours de praticiens.

Des récompenses consistant en médailles d'argent, de bronze, des prix en argent variant de dix à cinquante francs, spécialement destinés aux jardiniers, et des ouvrages d'horticulture, seront décernés pour les objets qui en auront été jugés dignes.

En dehors des prix distribués aux exposants pour l'ensemble de leur apport, des prix spéciaux seront affectés aux collections d'au moins trente variétés de beaux et bons fruits du même genre et bien dénommés.

CONSEILS UTILES.

Alimentation du cheval. — La mise au vert.

Le moment est venu de dire un mot de cet aliment bienfaisant qui, chaque année, à pareille époque, améliore la santé du cheval.

La mise au vert est une excellente chose, et on ne saurait trop engager les possesseurs de chevaux à soumettre leurs bêtes à ce régime, dont l'usage, répandu partout depuis une vingtaine d'années, a donné constamment les résultats heureux qu'on est en droit d'attendre. Donnez donc le vert à vos chevaux, donnez-le s'ils sont dans les conditions voulues pour le recevoir, et si vous avez à votre disposition un vert bien composé : à la condition toutefois qu'il sera mixte, et qu'administré concurremment avec l'avoine et la paille, il rafraichira les bêtes sans les purger ni les débilitier, deux inconvénients souvent inhérents au vert entier, qui leur donne gros ventre et les amollit.

Avant d'avoir recours à cette méthode, il est urgent de se rappeler qu'un tel aliment est utile aux animaux dans un parfait état de santé, et il convient tout autant au gros limonier qu'au plus fin coursier, au cheval

de labour qu'à la bête de diligence; qu'étant pour tous l'aliment primordial, il les reporte passagèrement à l'état de nature, et rend à l'appareil digestif l'élasticité que la nourriture échauffante imposée par la civilisation lui a en partie enlevée. Le vert est bon pour les petits mangeurs, pour les convalescents de maladies aiguës des voies respiratoires et digestives, pour les poulains et leurs mères; et on pourrait même croire à son utilité pour tous les chevaux, s'il n'était constaté qu'il est parfois nuisible aux bêtes âgées, et que celles-ci ne doivent souvent pas le recevoir. Ce régime est encore un moyen de traitement pouvant concourir à la guérison de diverses affections cutanées, et réparer l'usure des membres arqués, bouletés et fourbus.

Des trois procédés d'administration du vert, je ne parlerai que de celui qui consiste à le donner à l'écurie : les autres sont trop connus et d'une pratique trop générale pour en parler ici. C'est, en effet, surtout dans les villes que cette excellente méthode est encore fort négligée, par la raison bien simple qu'on n'a pas dans nos cités, comme au village, du vert à profusion et à bon marché.

Cette nourriture étant donnée à l'écurie, a le triple avantage de pouvoir être proportionnée au résultat qu'on se propose d'obtenir, d'éviter un brusque changement de régime, de donner les plantes par petites rations et seulement quand elles sont bien égouttées.

Les chevaux au vert recevront les mêmes soins d'hygiène qu'en temps ordinaire, et même il est souvent nécessaire de les soigner davantage, afin de débarrasser la peau des nombreuses pellicules qui se détachent par l'effet de cette alimentation.

Qu'on se garde bien de saigner les chevaux avant de les mettre au vert; c'est non-seulement inutile, mais ce peut être dangereux. Si une émission sanguine a parfois sa raison d'être, c'est seulement quand, après cette nourriture longtemps prolongée, les animaux sont remis brusquement à un travail pénible et à un régime échauffant, qui brûlent le sang et peuvent, dans certains cas, commander la saignée.

(Journal de la Vienne.)

Nous empruntons au journal la *Chasse illustrée* la recette suivante digne de fixer l'attention des horticulteurs :

« On sait que les artichauts sont à peu près tous de même grosseur, mais on peut en augmenter considérablement le volume par le procédé suivant :

» Quand le fruit est formé et qu'il a atteint les proportions d'un œuf, il faut faire à la tige une profonde incision, qui, laissant la sève s'écouler, l'empêche de parvenir jusqu'au fruit. Dans ces conditions, l'artichaut arrive à mesurer jusqu'à 60 centimètres de circonférence.

» On peut encore donner aux écailles extérieures de l'involucre, vulgairement appelées feuilles, les qualités que les feuilles intérieures seules possèdent. Pour obtenir ce résultat, il faut couvrir le fruit naissant avec un cornet d'étoffe noire. On sait, en effet, que c'est en liant les salades et en les préservant du soleil qu'on obtient les feuilles blanches et tendres. C'est par ce même procédé, en mettant à l'ombre les têtes d'artichauts, qu'on réussira à récolter un légume tendre et savoureux. »

Un jardinier de Marchiennes, M. B..., indique un moyen de convertir une plante de réséda en petit arbuste.

Il faut, dit-il, au printemps, choisir une plante vigoureuse, la placer seule dans un vase et couper chaque bouton dès qu'il paraît. En automne, on enlève toutes les branches inférieures de manière à ménager une tige qui ait la forme d'un arbre en miniature; puis on le change de terre et de pot, et on le place dans une pièce chaude, en ayant soin de l'arroser tous les soirs.

Au printemps suivant, on remarquera que la plante est ligneuse; on continue d'enlever les branches latérales à mesure de leur apparition, et l'on s'appliquera à donner une jolie forme à la tête du petit arbre. Au commencement de la troisième année, l'arbuste aura de l'écorce; on pourra cesser de couper les boutons et en quelques jours on aura des fleurs d'un parfum extrêmement suave et qui se renouvelleront tous les étés pendant de longues années.

Pour les articles non signés : P. GOURT.

BAINS DE MER.
GASINO
DES SABLES-D'OLONNE

Ouverture le 1^{er} Juillet.

Tous les jours : Spectacle, Bal, Concert.
Agence gratuite de location et renseignements.
Ecrire : au Directeur du Casino.
BILLETS DE SAISON à prix réduits de 40 p. 100, au départ des stations des lignes des CHARENTES et de la VENDÉE, VALABLES PENDANT UNE SEMAINE.

On peut dire que l'Univers illustré tient à justifier, dans chacun de ses numéros, la vogue dont jouit cette magnifique publication. Ses gravures, intéressantes et variées, ne laissent échapper aucun sujet d'actualité. Quant à sa partie littéraire, confiée aux écrivains les plus distingués, elle est à la fois attrayante et d'une irréprochable moralité.

Librairie FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

SOUS LA DIRECTION
DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine : il

donne par an plus de 2,000 gravures sur bois ; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges ; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr.

4^e édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr. S'adresser également dans les librairies des départements.

CRÉDIT GÉNÉRAL — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. (Voir aux annonces.)

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS — rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névroses, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellaart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stort de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N^o 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N^o 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N^o 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N^o 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N^o 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 60 fr. — En boîtes de 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean ; à Paris, chez M. TEXIER ; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean ; J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET C^{ie}, 26, place Vendôme, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

6 heures 20 minutes du matin.
11 — 30 — — — — —
1 — 45 — — — — —
7 — 40 — — — — —

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 35 minutes du matin.
10 — 45 — — — — —
12 — 30 — — — — —
6 — 20 — — — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 JUIN 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	68 45			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	735			Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.	701 25		3 75
4 1/2 % jouiss. septembre.	98 50	85		Crédit Mobilier.	151 25			Crédit Mobilier esp., j. juillet.	600		
5 % jouiss. novembre.	106 05		25	Crédit foncier d'Autriche.	487 50		50	Société autrichienne, j. janv.	572 50		
Obligations du Trésor, 1 ^{er} payé.	490			Charentes, 400 fr. p. j. août.	460			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1867.	229			Est, jouissance nov.	590			Orléans.	327		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	493 75		1 25	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	970		2 10	Paris-Lyon-Méditerranée.	327		
— 1865, 4 %	507			Midi, jouissance juillet.	770			Est.	316		
— 1869, 3 %	375		5	Nord, jouissance juillet.	1280			Nord.	327		
— 1871, 3 %	359 75		75	Orléans, jouissance octobre.	1010			Ouest.	325		
— 1875, 4 %	478			Ouest, jouissance juillet, 65.	645			Midi.	324 25		
Banque de France, j. juillet.	3670		15	Vendée, 350 fr. p. j. jouiss. juill.				Deux-Charentes.	304		
Comptoir d'escompte, j. août.	660		5	Compagnie parisienne du Gaz.	1227 50		50	Vendée.	265		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	402 50		7 50	Société Immobilière, j. janv.	14		50	Canal de Suez.	526		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	348 75			C. gén. Transatlantique, j. juill.	325		10				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	750		25								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

(Service d'été, 1^{er} mai 1876.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Saumur)
9 — — — — — omnibus-matin.
1 — 37 — — — — — soir,
4 — 10 — — — — — express.
7 — 17 — — — — — omnibus.
10 — 37 — — — — — omnibus-matin.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-omnibus.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 41 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — omnibus-matin.
4 — 44 — — — — — omnibus-matin.
10 — 28 — — — — — express-poste.

Les trains d'Angers, qui s'arrêtent à Saumur, arrivent à 10 h.

Etude de M^e MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
Par adjudication volontaire, En l'étude de M^e MÉHOUAS, notaire, rue Beuprépère, à Saumur, Le dimanche 16 juillet 1876, à midi.

LES IMMEUBLES
Ci-après désignés, Dépendant de la succession de M^{lle} Adèle Fournier, de Courchamps.

- 1^o Cinq ares 50 centiares de vigne, aux Lisonneaux.
 - 2^o Un are 50 centiares de terre, à la Place. Commune de Cizay.
 - 3^o Trente-trois ares de vigne, aux Gaudins.
 - 4^o Cinq ares 50 centiares de vigne, au même lieu.
 - 5^o Onze ares de vigne, au même lieu.
 - 6^o Trente-trois ares de vigne, aux Gaudins. Commune de Rou-Marson.
 - 7^o Quatre ares 48 centiares de bois, au Maréage.
 - 8^o Un hectare 8 ares 75 centiares de bois, aux Vieilles-Vignes.
 - 9^o Soixante-dix-huit ares 26 centiares de bois, aux Vieilles-Vignes.
 - 10^o Neuf ares 47 centiares de bois, au canton du Puits.
 - 11^o Un hectare 59 ares 15 centiares de bois, aux Petites-Brondes.
 - 12^o Soixante-seize ares 55 centiares de bois, aux Bois-Foux.
- S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUAS, notaire, dépositaire du cahier des charges.

LA METAIRIE DE CHIENNE

Commune de Nucil-sous-les-Aubiers. Fermage et redevances : 1,700 fr. Mise à prix : 38,000 fr. Adjudication le 10 juillet, étude de M^e SALMON, notaire à Doué-la-Fontaine. (283)

Etude de M^e JULES DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

A VENDRE
1^o Divers immeubles, situés au canton du Bout-des-Voies, commune de Saint-Clément-des-Lévées, comprenant maison d'habitation, cour, jardin, terres en labour, afflées de ceps de vigne et d'arbres fruitiers ; le tout en un tenant, contenant 50 ares 98 centiares, ci. » 50 98
2^o Quarante-quatre ares 74 centiares de terre labourable, aux cantons des Esrards, des Boires-Courbes et de la rue Thibault, même commune, ci. » 44 74
3^o Et 34 ares 7 centiares de pré à première herbe, en la haute prairie Démon, aussi même commune, ci. » 34 07
Contenance totale. 1 29 79
S'adresser à M^e DEGREGZ.

Etudes de M^{es} CH. PITON, commissaire-priseur, et BOURASSEAU, huissier, à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
PAR SUITE DE SAISIE.

Le vendredi 23 juin 1876, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Piton, commissaire-priseur, dans une maison sise à Saumur, rue de la Tonnelle, à la vente publique aux enchères des marchandises et objets mobiliers saisis sur le sieur Durand fils, marchand de poissons, suivant procès-verbal de M^e Bourasseau, huissier à Saumur.

Il sera vendu :
Quantité de conserves en boîtes : homards, sardines, thon, haricots, petits pois, etc. ; deux comptoirs, tables, balances, une bonne jument, les harnais, carriole, charrette à bras, baquets, draps, chemises, effets, tables, chaises, batterie de cuisine, un établi, planches, caisses et quantité d'autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Changement de Domicile.
M. LECOY, avocat, a transféré son domicile rue des Pâiens, n^o 3.

CONSTRUCTION D'UN PONT
SUR LE THOUET A GASTINE
Et d'une partie de chemin aux abords.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de la Légion d'Honneur, prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics, que le samedi 1^{er} juillet 1876, à une heure de relevée, à l'hôtel de la Sous-Préfecture, il sera procédé à l'adjudication, par voie de soumissions cachetées, au rabais en un seul concours, des travaux, pour la construction d'un pont en maçonnerie sur la rivière du Thouet, d'un aqueduc à plusieurs voies, au passage du chemin vicinal ordinaire de Saint-Just à La Motte.

Les devis, plans, profils et cahiers des charges sont déposés à la Sous-Préfecture de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

COMMUNE D'AMBILLOU.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune d'Ambillou prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie d'Ambillou, le dimanche 9 juillet 1876, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux de vicinalité, sur la mise à prix de 7,679 fr. 36 c.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Gennes, chez M. l'Agent-Voyer du canton de Gennes, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^e LE RAY, avoué, successeur de M^e CHEDEAU, est transférée rue de Bordeaux, 4.

RIELLANT
DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE
CINQ FRANCS PAR MOIS
JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

- Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois pour un achat de cent francs et au-dessous.
- ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleuries, à Paris**
- EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
- La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
 - Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
 - Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliées. 700 fr.
 - DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
 - Grande carte de France, montée sur toile et roulée, pour bureaux. 25 fr.
 - Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8^o, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
 - Causés célèbres illustrés, 7 vol. 49 fr.
 - Art pour tous, par C. Sawagool, 43 vol. cartonnés. 390 fr.
 - PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8^o. 420 fr.
 - BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8^o. 42 fr.
 - L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, Bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8^o. 65 fr.
 - BALZAC. Seule édition complète, revue et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8^o. 180 fr.
 - CHATEAUBRIAND. Œuvres complètes, 9 gros vol. in-8^o Jésus.
 - MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de 10 magnifiques vol. in-8^o.
 - MICHAUD. Biographie, 45 volumes in-8^o.
 - MARTIN (Henry). Histoire de France, 17 vol. in-8^o avec gravures.
 - LAMARTINE. Correspondance, les moires et Poésies, le tout inédit, 7 volumes in-8^o.
 - LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle, 45 vol. 600 fr.
 - DURUY. Histoire de France populaire et contemporaine, 8 vol. in-8^o illustrés.
 - SEGUR (de). Histoire nationale, 27 vol. 70 fr.
 - DANGEAU. Journal de l'histoire de France de Louis XIV, 49 vol. in-8^o.
 - LUYEN (de). Mémoires sur le règne de Louis XV, 17 vol. in-8^o.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, LEFÈVRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un ouvrage marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve dans les catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 20 fr. Envoi franco des catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT
9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, beilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux et Cribles.

HERNIÉS PROLAPSUS ET MALADIES DE LA VESSIE

Ces désolantes infirmités longtemps réputées incurables sont guéries par la **Neptunide-Rouillé** (extrait de plantes marines), préparé par **Rouillé**, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).